

# Discours de candidature de Loïc DUSSEAU

## 62<sup>ème</sup> Congrès de la FNUJA

### La Martinique, le 27 mai 2006

Mes chers Confrères,  
Mes chers amis,

Quel exercice difficile que ce discours programme !

D'un côté, il ne faut pas donner l'impression que tant de choses restent à faire, que vos 48 prédécesseurs se seraient tourné les pouces... parce que ce n'est bien évidemment pas le cas !

D'un autre côté, alors même que je ne conçois pas une telle présidence sans un véritable travail en équipe et que je n'ai pas encore de bureau constitué - à l'exception du futur 1<sup>er</sup> vice-président que l'on vient d'entendre en la personne de Lionel ESCOFFIER - je suis contraint de décider seul du plan d'action et de réflexion qui pourrait guider la FNUJA jusqu'au mois de mai 2007 si, bien entendu, vous choisissiez finalement de m'élire.

Heureusement, il y a les motions que nous venons de voter à l'occasion de ce formidable 62<sup>ème</sup> Congrès de notre Fédération :

Elles constitueront notre feuille de route.

Croyez bien que nous n'en dévierons pas sans votre aval.

Je ne saurais bien entendu entamer un tel discours sans un mot de remerciement extrêmement chaleureux à nos amis de l'UJA de la Martinique et tout particulièrement à sa présidente, Nathalie NADIR, qui depuis mardi soir est un peu notre « diablesse » comme on dit ici.

Nathalie et toute son équipe ont démontré qu'une UJA créée il y a 6 ans seulement était en mesure d'organiser notre réunion annuelle avec un remarquable talent.

C'est un encouragement pour toutes les autres UJA de France métropolitaine.

**C'est grâce à des Congrès inoubliables comme le vôtre que la FNUJA emmagasine du bonheur et de l'énergie pour les douze mois suivants.**

Vous avez donné le La, je l'espère, à une grande année pour notre Fédération : mille mercis et encore bravo !

Merci à une autre Nathalie, la présidente FAUSSAT, qui à la tête de mon UJA d'origine m'a toujours soutenu dans mes projets.

Merci à l'UJA de Paris d'être venue en nombre à ce Congrès avec de beaux rapports et une bonne humeur communicative.

Votre soutien, mes amis, m'est important et je sais que je pourrai de plus fort compter sur votre fidélité cette année.

Dans la série classique des remerciements, je ne saurais bien évidemment oublier le seul ancien président de la FNUJA que je citerai cet après-midi pour ne pas faire de jaloux entre les innombrables talents qui l'ont précédé tels que ceux qui nous ont fait l'amitié de suivre nos travaux, et que je cite quand même : Janine FRANCHESCI-BARIANI, Paul-Albert IWEINS, Eric AZOULAY, Anne CADIOT (elle aussi élue à l'occasion d'un Congrès dans les Caraïbes), Xavier-Jean KEITA ou Jean-Luc MEDINA.

Il s'agit bien évidemment d'Alain GUIDI qui a accompli un mandat remarquable, disons-le tout net : **une présidence sans faute.**

Son discours de jeudi n'a pas manqué de vous rappeler la qualité de ses réalisations et la splendeur de ses combats. Je n'y reviendrai pas.

Il a su nous guider sans faillir des manifestations pour la libération de France MOULIN à son intervention devant la Commission parlementaire dite d'Outreau, en passant par un mémorable dîner au Sénat avec Monsieur le Maire de Marseille (qui d'ailleurs nous doit toujours un amendement...).

Mais je tiens avant tout à remercier l'homme, et plus précisément l'ami qu'il est devenu pour moi : une énorme volonté de servir, un tact que je lui envie jalousement, un charme redoutable dans les négociations à mener dans l'intérêt de notre Fédération, que ce soit avec la Chancellerie ou avec de nouveaux partenaires, bref un Président idéal qu'il me semble *a priori* insurmontable de pouvoir remplacer !

Bravo Alain !

Merci également Alain pour avoir eu, à l'instar de quelques autres depuis une dizaine d'années, la bonté de me laisser la présidence du **premier syndicat d'avocats de France**, celui qui, pour le 4<sup>ème</sup> suffrage consécutif, est arrivé en tête aux élections du CNB !

Cette position est le plus beau cadeau que tu pouvais me transmettre.

Que vais-je bien pouvoir en faire ?

Tout d'abord à ceux qui passent leur temps à nous injurier virtuellement et nous traitent d'« *Unions des jeunes arrivistes* », je souhaiterais rappeler la mémoire de Gaston MONNERVILLE, dont la famille était originaire de la Martinique - de Case-Pilote, sur cette même côte ouest un peu au Nord de Fort-de-France : en 1928, alors qu'il présidait l'UJA de Paris, il se faisait également traité d'« *arriviste* » par les lâches, les revanchards, les populistes et autres aigris du Palais.

Et bien, mes amis, des jeunes arrivistes qui sont ministre à 40 ans, poursuivent leur carrière à la présidence du Sénat pendant 22 années, et la termine membre du Conseil constitutionnel, je serais fier que la FNUJA en produise encore plus !

N'en déplaise à ceux qui polluent actuellement nos débats professionnels de leur haine des UJA : à la FNUJA, nous n'avons pas honte de nos ambitions pour la profession d'avocat, nous ne craignons pas de poursuivre au sein des instances représentatives cet engagement au service de

nos confrères auxquels nous avons choisi de consacrer, dès nos premiers pas au Barreau, une part importante de nos vies professionnelles et privées.

Et, pour vous être tous affrontés politiquement un jour ou l'autre à votre Bâtonnier, vous savez que cet engagement ne signifie pas soumission.

Mais, par-delà la causticité de nos critiques et la drôlerie de nos caricatures qui font la réputation de plus de 40 ans des fameuses Revues des UJA, **notre choix d'action et de réflexion au service du jeune Barreau est avant tout constructif.**

Soyons en fiers !

Et parmi ces instances représentatives de la profession d'avocat auxquelles nous collaborons, il y en a une qui, à mon avis, doit être regardée de plus près, car elle est en pleine mutation : c'est le CNB.

En 1992, un autre président marseillais de la FNUJA déplorait dans un de ses éditoriaux resté fameux que « *l'enfantement* » du CNB se faisait « *dans la douleur et dans la précipitation* ».

Près de 15 années se sont écoulées depuis cet accouchement difficile, et c'est aujourd'hui l'un de nos anciens présidents qui se trouve à la tête de cet organisme qui a su patiemment s'imposer comme le représentant national de la profession d'avocat.

Ainsi que la FNUJA l'a toujours souhaité, le CNB a su ces dernières années prendre sa place au Barreau. Bien qu'il soit encore trop méconnu ou ignoré de beaucoup de nos confrères, la qualité de ses travaux l'a imposé comme un interlocuteur incontournable.

Mais à 15 ans, on sort à peine de l'adolescence, on a parfois quelques problèmes existentiels qui entravent l'harmonie de son développement.

Surtout comme tout adolescent, il doit encore supporter ses parents qui peinent à le laisser sortir tout seul. Et c'est ainsi que nous devons supporter ce triumvirat composé de Papa Barreau de Paris et Maman Conférence des Bâtonniers qui partout veulent chaperonner l'ado CNB. Il conviendrait que cela cesse !

Le CNB n'est-il pas devenu le Parlement de la profession d'avocat ?

Les Ordres de Paris comme de Province ne sont-ils pas, compte tenu de l'actuel mode électoral, représentés en nombre dans cette Assemblée ?

Alors MM. les Bâtonniers, laissez s'il vous plait le CNB s'émanciper !

Surtout qu'il est plutôt pas mal présidé depuis ces 5 derniers mois...

Nous savons que la FNUJA, de par son fonctionnement, est en quelque sorte l'ancêtre du CNB. Du haut de nos 60 ans d'existence, nous sommes donc un peu sa grand-mère.

Alors qu'il soit présidé par l'un de nos anciens présidents constitue pour nous une garantie évidente de bon fonctionnement et de bon développement !

Bonne chance et bon courage Paul-Albert !

Au sein de ce CNB-Parlement de la profession, la FNUJA est à mon sens plus qu'un syndicat, une véritable formation politique – au sens noble du terme - qui, au-delà de nos revendications catégorielles en faveur des jeunes avocats, revendique le droit de se prononcer sur tous les sujets concernant la profession d'avocat.

C'est pourquoi lorsque nous ne sommes pas d'accord avec les orientations du CNB – je pense par exemple aux orientations frileuses en matières d'obligation de déclaration de soupçons ou aux divers décrets négociés ces derniers temps sans concertation – nous devons conserver le droit de défendre notre opinion dissidente, y compris auprès des pouvoirs publics, et nous ne nous gênerons pas pour continuer à le faire !

Autrement dit, ce **pouvoir de contestation** que nos UJA ont vis à vis de nos exécutifs locaux que représentent nos Ordres, nous le conserverons intact, via la FNUJA, à l'égard du CNB !

Mais il s'agira d'une contestation constructive et prospective car nous savons que nous avons en commun un même idéal : l'avenir de notre profession par le bien-être de nos confrères.

Cet avenir de la profession passe bien évidemment par notre **réflexion prospective**.

Depuis sa création au lendemain de la seconde guerre mondiale, la FNUJA a toujours été à la pointe de cette réflexion prospective et toutes les réformes modernes sont issues de nos propositions.

Il ne faut pas que cela cesse. Bien au contraire, grâce à nos délégués nationaux, grâce à nos commissions de réflexion, grâce à la contribution de toutes les UJA adhérentes de notre Fédération, nous avons le devoir de reprendre des initiatives dans ce sens.

La réflexion prospective est toutefois la plus délicate : parce que par nature elle bouleverse les situations actuelles et acquises, parce qu'elle tente de projeter notre profession vers le futur c'est-à-dire vers l'inconnu, elle est parfois effrayante.

Mais elle me semble tout aussi fondamentale que consubstantielle à notre Fédération.

C'est pourquoi j'ai si fortement milité pour que l'un de nos élus préside la commission prospective du CNB, car il s'agit de la commission qui concerne le plus nos jeunes confrères puisqu'elle concerne leur avenir.

C'est pourquoi je souhaiterais que nous renforçons ensemble notre réflexion sur l'avocat du 21<sup>ème</sup> siècle que nous sommes déjà et que nous sommes en train de créer pour demain.

Philippe NUGUE, à la tête de la commission prospective du CNB, pourra compter sur nous.

Mais revenons aux travaux de notre Congrès qui s'achèvent et qui nous fournissent la feuille de route de l'exercice 2006-2007 qui commence.

Merci et bravo aux UJA de Bordeaux, Nîmes, Paris, Toulon et Versailles pour leurs rapports et les motions au vote desquelles elles sont parvenues avec vous tous.

**S'agissant de la collaboration**, il s'agit bien évidemment de notre domaine de prédilection. S'il n'y avait qu'un thème à retenir pour chaque Congrès, ce serait celui-là.

Parce que la collaboration a pour vocation originelle de déboucher sur l'installation ou l'association, j'aimerais que cette année soit pour nous l'occasion de réfléchir tout particulièrement à ces perspectives du point de vue des structures d'exercice.

J'ai cru comprendre que la Chancellerie allait aussi y réfléchir en s'intéressant tout particulièrement au *partnership* (LLP). Vous savez que l'un de nos anciens présidents, Edouard de LAMAZE, alors qu'il était délégué interministériel aux professions libérales, avait déjà présenté un projet permettant d'offrir aux cabinets français des outils équivalents à leurs homologues anglo-saxons afin de ne plus entraver leur développement et de faciliter aussi leur pérennité.

Nous espérons, Madame le représentant du Garde des Sceaux, que vous ne manquerez pas de nous convier au groupe de travail que vous allez constituer pour y réfléchir.

**S'agissant de la formation**, je tenais à vous annoncer que nous allions nous efforcer cette année d'organiser chaque veille de comité, qu'il se déroule à Paris ou en Province, des séances de formations gratuites destinées plus particulièrement aux jeunes avocats.

Ces « *vendredi mensuels de la formation* » seront organisés en parfaite concertation avec l'UJA d'accueil, mais aussi avec l'aide de nos partenaires tels que HSBC, notre nouveau partenaire bancaire très en pointe sur le financement de nos structures d'exercice, l'ANAAFA, dont vous avez pu apprécier ici même la qualité des enseignements, ou les publications du groupe des PETITES AFFICHES et en particulier la GAZETTE DU PALAIS, dont je salue la fidélité du directeur de la rédaction Eric BONNET qui est parmi nous, sans oublier son alter ego des PETITES AFFICHES, Emmanuelle FILIBERTI.

Dans le même esprit, nous allons vous proposer de bénéficier de notre qualité d'organisme formateur en co-organisant avec toutes les UJA qui le souhaiterons des formations dans leur Barreau.

**S'agissant de la nouvelle défense pénale**, vous savez qu'il s'agit là d'un de mes thèmes de prédilection pour avoir eu l'honneur d'animer quelques années notre commission pénale et avoir suivi de très près toutes les « réformattes » de notre procédure intervenues depuis 1993.

Nous serons très attentifs et réactifs au rapport parlementaire de la Commission d'Outreau.

Nous serons très vigilants quant à sa concrétisation rapide dans les textes afin que notre procédure « *archaïque et barbare* », pour reprendre l'expression de mon ami Daniel SOULEZ LARIVIERE, trouve dans le renforcement des droits de la défense l'égalité des armes qui lui fait cruellement défaut et qui conduit parfois à des catastrophes judiciaires telles que celles d'Outreau. Comment ne pas avoir envie de scander, dans la patrie mère des droits de l'Homme, aux côtés de ces 13 acquittés : Plus jamais ça !

Je crains toutefois qu'avec les mesures quelque peu « cosmétiques » qui nous sont d'ores et déjà annoncées par la Chancellerie, nous ne devions rapidement déchanter.

Quoiqu'il en soit, la réforme de notre justice pénale tiendra assurément une place importante dans les débats politiques pour les prochaines élections présidentielles.

Il s'agira, pour reprendre l'expression dans son récent ouvrage d'Yves CHARPENEL, qui fut entre autres procureur général à Fort-de-France, d'un véritable « *rendez-vous de la politique pénale* » où il faudra trouver le moyen de « *concilier devoir de justice et exigence de sécurité* ».

Nous y proclamerons que la défense n'est pas l'ennemie de la sécurité, mais que sans elle, la justice n'est plus qu'arbitraire et ne saurait être respectée.

**Concernant l'avocat en entreprise**, nous allons donc poursuivre la réflexion sur ce sujet mais nous allons surtout militer pour obtenir sans contrepartie les conditions préalables que nous avons adoptées. Ce débat passionné si ce n'est passionnel, aura eu au moins un mérite : nous permettre, pour la première fois depuis une quinzaine d'années, de réfléchir de nouveau à la structuration de notre profession et à son devenir.

Mais pour reprendre une formule de Gaston MONNERVILLE datant de sa présidence de l'UJA : « *La volonté de voir se réaliser nos plus ardentes aspirations n'exclut pas chez nous l'amour d'une liberté calme, ni ce grain de sagesse qui, tout en souhaitant des améliorations, sait éviter les aventures.* »

Soyez rassurés, quoiqu'en dise les mauvaises langues, je n'ai jamais eu l'intention de vous entraîner dans quelque « aventure » avec les juristes d'entreprises.

Je suis en revanche heureux que la FNUJA soit le seul syndicat à n'avoir pas dans ce débat de position doctrinaire, je suis fier de notre pragmatisme et je suis flatté par l'intelligence de votre position ferme mais ouverte sur l'avenir.

**S'agissant enfin de l'aide juridictionnelle**, je sais qu'en la matière, la situation est devenue intenable. Nous allons bien entendu participer à l'action du 16 juin prochain et si elle ne porte pas rapidement ses fruits nous n'hésiterons pas à appeler à une autre forme de mobilisation.

Vous savez que ces dernières années, à chaque fois que la FNUJA a appelé à des actions fortes et symboliques, l'ensemble du Barreau l'a suivie.

Et s'il faut encore une fois descendre dans la rue, nous serons au premier rang. Et s'il faut entrer en grève, nous la lancerons !

Mais je n'imagine pas qu'en cette période électorale, un gouvernement puisse se mettre plus de 40.000 professionnels libéraux à dos.

Alors recherchons ensemble les solutions qui permettront de sauver un système d'aide légale à bout de souffle, tout en évitant une fonctionnarisation rampante de la profession.

**S'agissant des autres réformes en cours** ou de nos autres projets, je tenais à renouveler auprès de Madame la représentante du Garde des Sceaux notre offre de service : conviez-nous dans vos groupes de travail car il est inacceptable que les jeunes avocats n'y soient plus que trop rarement représentés en tant que tels.

Que l'on tombe finalement d'accord ou non, vous verrez que notre contribution est toujours utile car la base de la profession est constituée de ses jeunes et que ces jeunes c'est parmi nous qu'ils sont !

Parmi ces projets en cours, il y en un qui me tient particulièrement à cœur parce qu'il touche à notre propre raison d'être professionnelle : c'est votre détestable obligation de délation, c'est l'odieuse déclaration de soupçons.

Il y a là urgence à remettre à plat l'ouvrage avant que les confrères ne découvrent et comprennent comment on veut les muter de partenaires de justice en auxiliaires de police.

Je militerai pour que, sur ce point, nous passions rapidement d'une stratégie de connivence à une véritable défense de rupture.

Plus généralement, nous ne manquerons pas bien entendu d'interpeller les candidats à la magistrature suprême tant sur ce sujet que sur nos divers projets pour la profession.

Espérons que le contexte électoral facilitera le dialogue et la concertation.

**Dialogue, concertation, travail d'équipe**, voici en quelques mots la méthode que je vous propose, ma façon de concevoir cette présidence.

N'êtes-vous pas un peu à notre Fédération, ce que les Ordres sont au CNB ?

La FNUJA n'est-elle pas en quelque sorte le Parlement des jeunes avocats ?

C'est en tout cas ma vision de la Fédé : un outil politique de réflexion et de décision au service de toutes les UJA de France, de la plus grande à la plus modeste, de la plus ancienne à la plus récente.

La FNUJA est là pour catalyser vos énergies, rassembler vos talents et porter votre voix : celle du jeune Barreau qui, grâce à ses UJA de terrain, est en phase avec la réalité.

Parce que chaque jour vous accueillez les plus jeunes pour mieux favoriser leur intégration, parce que vous animez vos Barreaux tant sur le terrain des idées que des réunions d'amitié, parce que les UJA ont démontré depuis longtemps leur nécessité, la FNUJA a le devoir de continuer à vous aider et à porter de façon unitaire vos revendications en faveur des jeunes.

Et cela fera bientôt 60 ans que ça dure !

A l'évocation de cet anniversaire, Alain, tu me pardonneras de citer un autre président que toi : Henri DELMONT, encore un Antillais du Barreau de Paris, notre président fondateur qui nous a quitté l'année dernière à la veille de l'anniversaire de la création de notre Fédération au mois d'avril 1947.

Au mois d'avril 2007, j'aurai donc l'honneur et l'immense privilège, après avoir organisé avec mon UJA notre soixantième Congrès à Paris en 2004, de présider aux cérémonies commémoratives de notre création.

Pour fêter dignement ce 60<sup>ème</sup> anniversaire du premier syndicat d'avocats de France, des « *Avocats les plus Fort-de-France* », je serai amené à vous proposer un certain nombre d'initiatives que nous concocterons avec l'équipe dont vous allez, dès le comité du 10 juin prochain à Paris, bien vouloir me doter.

Je puis d'ores et déjà vous annoncer l'actualisation de notre annuaire avec l'édition du soixantenaire.

Pour terminer, j'aimerais me souvenir devant vous de ces mots dont notre confrère Jacques VERGES avait bien voulu me gratifier lors de mes premiers pas dans l'Avocature :  
*« Bienvenue dans notre profession-jeux, dans notre profession-passion »*

**C'est de notre « profession-passion » dont il s'agira entre nous tout au long de l'année.**

**C'est cette « profession-passion » que je souhaiterais, si vous m'écrivez, avoir l'honneur de défendre à vos côtés.**

\*  
\*      \*